

## FONDS ÉLITE CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DU BINGO DU CŒUR

### Volet : SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE

### RÈGLEMENT

Ce Fond est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle Bingo du Cœur et du Fonds de développement régional de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Il est dédié à la promotion de l'élite culturelle et sportive de la Côte-de-Beaupré.

#### 1. Aux fins de ce volet :

De façon générale, sont considérés comme faisant partie de l'élite sportive, tous les athlètes étudiants de la Côte-de-Beaupré dont la pratique sportive est prioritairement orientée vers la recherche et l'atteinte concrète de performances.

#### 2. Objectifs de ce volet :

En plus de favoriser la reconnaissance des athlètes comme un des vecteurs importants au rayonnement de notre communauté et à soutenir la pratique d'activités sportives sur notre territoire, ce volet vise à :

- Aider les athlètes étudiants de la Côte-de-Beaupré en cheminement vers l'excellence dans leur discipline sportive;
- Permettre au milieu d'identifier et de reconnaître les athlètes étudiants de la Côte-de-Beaupré ayant atteint des performances sportives de haut niveau (provincial, national et international) et digne de mention;
- Donner une aide financière pour encourager et supporter les meilleurs athlètes étudiants de la Côte-de-Beaupré qui poursuivent un entraînement rigoureux et participent à des compétitions sportives de haut niveau (provincial, national et international).

#### 3. Ce volet s'adresse :

À tous les athlètes étudiants ayant domicile sur la Côte de Beaupré qui respectent les conditions d'admissibilité.

#### 4. Dates d'inscription :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur formulaire au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Les dossiers qui ne respectent pas les exigences de présentation ne seront pas retenus pour analyse.

#### 5. Formulaires disponibles via le site internet de la MRC :

[www.mrccotedebeaupre.com](http://www.mrccotedebeaupre.com) (rubrique Services et programmes-Subventions)

#### 6. Pour toutes informations communiquez avec :

Béatrice Pauly, adjointe administrative à la direction générale  
418-824-3420 poste 227  
[beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca)

#### 7. Veillez faire parvenir l'ensemble de vos documents au :

Comité – Élite culturelle & sportive de la Côte-de-Beaupré et du Bingo du Cœur  
à l'attention de Béatrice Pauly ([beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca)).

#### 8. Dépôt des demandes :

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé par courriel. Les documents suivants devront être joints au formulaire:

- Une **lettre de recommandation signée par l'entraîneur** ainsi que les coordonnées de ce dernier;
- Une **preuve de scolarité valide** et actuelle démontrant que l'athlète est aux études, par exemple : relevé de notes, horaire, carte étudiante, preuve d'inscription, etc.
- Des **preuves de classements** prouvant la catégorie de compétition de l'athlète. (provincial, national ou international).



## 9. Conditions d'admissibilité :

- Être résident de la Côte-de-Beaupré, depuis au moins un an :
  - Athlètes mineurs : l'adresse prise en considération est celle de la résidence des parents même si l'athlète s'entraîne et étudie à l'extérieur;
  - Athlètes majeurs (18 ans et plus) qui s'entraînent à l'extérieur : admissibles à la condition qu'ils aient été invités ou sélectionnés par une équipe nationale (dans ce cas, ils pourront être subventionnés pour une période maximale de trois ans);
- Être étudiant à temps plein, c'est-à-dire, 4 cours minimum, dans une institution québécoise et dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec y compris le cegep@distance.
- Être âgé entre 12 et 25 ans dans l'année civile de la demande.
- Le Comité encourage prioritairement les athlètes rattachés à une fédération ou régie spécifique à la discipline pratiquée et les membres d'un organisme sportif de la Côte-de-Beaupré et reconnu par sa fédération ou sa régie.
- Ne pas détenir le statut d'athlète breveté par Sport Canada.
- Ne pas bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada.
- Avoir participé et établi obligatoirement des performances de haut niveau dans un réseau de compétition provincial, national ou international dans les douze mois précédents la demande.

## 10. Spécifications pour les sports d'équipes :

Dans un esprit d'équité envers les athlètes des sports d'équipe et pour apprécier les dossiers de chacun à leur mérite, les postulants doivent absolument remplir la section spécifique du formulaire réservée à cette fin. Ils doivent y inscrire tous les détails pertinents tels que :

- Leur appartenance ou non à une équipe provinciale, nationale ou internationale;
- Leur niveau de compétition;
- Un résumé des statistiques personnelles;
- Leur contribution aux succès de l'équipe;
- Leur rôle dans l'équipe;
- Athlète le plus utile;
- Membre de l'équipe d'étoiles;
- Toute autre information pertinente au dossier.

Note importante, seuls les athlètes membres d'équipes ayant participé à des compétitions de niveau national et/ou à des compétitions de niveau international seront admissibles au programme de bourses du FONDS D'ÉLITE CULTURELLE & SPORTIVE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

## 11. Critères d'évaluation :

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Le niveau de performance atteint (provincial, national, international);
- La discipline sportive (équipe versus individuelle).

Liste des disciplines sportives admissibles : badminton, baseball, basketball, biathlon, boxe, canoë-kayak, cyclisme, gymnastique, hockey, judo, nage synchronisée, natation, patinage artistique, patinage de vitesse, plongeon, ski acrobatique, ski alpin, ski de fond, soccer, taekwondo, tennis, tennis de table, triathlon, ultimate frisbee, vélo de montagne, voile et tout autre sport fédéré;

Une seule bourse est remise annuellement à un athlète et l'organisme parrain en est informé.

Un athlète est admissible pendant 3 ans selon le niveau de compétition.

## 12. Financement :

Le montant des bourses ne dépasse pas les sommes indiquées ci-dessous selon le niveau de performance atteint au :

- Provincial = 250\$ maximum;
- National = 500\$ maximum;
- International = 750\$ maximum.

## 13. Traitement des demandes :

Toutes les demandes sont évaluées sur la base des objectifs de ce programme, des conditions d'admissibilité, et les conditions spécifiques au *Volet - Soutien à l'élite sportive* du Fonds Élite culturelle et sportive de la Côte-de-Beaupré et du Bingo du Cœur et selon les ressources financières disponibles pour l'exercice financier. Elles seront étudiées par le Comité créé à cet effet.